

Taux et plafonds des cotisations pour 2024 et 2025 - Québec

	2024		2025	
Assurance-emploi (AE)				
Maximum de la rémunération cotisable	63 200.00 \$		65 700.00 \$	
Taux de cotisation des travailleurs	1.32%		1.31%	
Cotisation maximale des travailleurs	834.24 \$		860.67 \$	
Taux patronal (multiplicateur de la part employé)	1.4		1.4	
Taux réduit	Si un plan d'assurance salaire courte durée est offert aux employés, vous pouvez être éligible à un taux réduit.			
		Cotisation supplémentaire 2024		Cotisation supplémentaire 2025
Régime de rentes du Québec (RRQ)				
Maximum des gains admissibles	68 500.00 \$		71 300.00 \$	
Maximum supplémentaire des gains admissibles		73 200.00 \$		81 200.00 \$
Exemption annuelle de base	3 500.00 \$	0.00 \$	3 500.00 \$	0.00 \$
Maximum des gains cotisables	65 000.00 \$		67 800.00 \$	
Maximum supplémentaire des gains cotisables		4 700.00 \$		9 900.00 \$
Taux de cotisation	6.40%		6.40%	
Taux de cotisation supplémentaire		4.00%		4.00%
Cotisation annuelle maximale - employé/employeur	4 160.00 \$		4 339.20 \$	
Cotisation supplémentaire maximale de l'employé/employeur		188.00 \$		396.00 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (RQAP)				
Maximum de revenus assurables	94 000.00 \$		98 000.00 \$	
Taux de cotisation de l'employé	0.494%		0.494%	
Cotisation annuelle maximale de l'employé	464.36 \$		484.12 \$	
Taux de cotisation de l'employeur	0.692%		0.692%	
Cotisation annuelle maximale de l'employeur	650.48 \$		678.16 \$	
Cotisation aux normes du travail (CNT)				
Rémunération maximum	94 000.00 \$		98 000.00 \$	
Taux de cotisation	0.06%		0.06%	
Taux de cotisation pour certains organismes auparavant exonéré	0.05%		0.06%	
CNESST				
Maximum de salaire assurable	94 000.00 \$		98 000.00 \$	
Maximum hebdomadaire pour les salaires CCQ	1 802.84 \$		1 879.56 \$	
Crédits d'impôts personnels				
Fédéral (montant de base selon TD1)	15 705.00 \$		16 129.00 \$	
Provincial (montant de base selon TP-1015.3)	18 056.00 \$		18 571.00 \$	

Fonds des services de santé (FSS)

Masse salariale totale (MST)

Taux de cotisation au FSS pour 2024	1 M \$ ou moins		Entre 1 et 7,5 M \$	7,5 M \$ et plus
Taux de cotisation pour les employeurs dont plus de 50 % de la MST se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier	1,25%		0,7869 + (0,4631 x MST/ 1 000 000 \$)	4,26%
Taux de cotisation pour tous les autres employeurs, sauf les employeurs du secteur public	1,65%		1,2485 + (0,4015 x MST/ 1 000 000 \$)	4,26%
Taux de cotisation pour les employeurs du secteur public			4,26%	

Taux de cotisation au FSS pour 2025	1 M \$ et moins		Entre 1 et 7,8 M \$	7,8 M \$ et plus
Taux de cotisation pour les employeurs dont plus de 50 % de la MST se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier	1,25%		0,8074 + (0,4426 x MST/ 1 000 000 \$)	4,26%
Taux de cotisation pour tous les autres employeurs, sauf les employeurs du secteur public	1,65%		1,2662 + (0,3838 x MST/ 1 000 000 \$)	4,26%
Taux de cotisation pour les employeurs du secteur public			4,26%	